

**DÉLIBÉRATION 2019 28 –  
Modification des délibérations 2013 035 – 2017 06 et 2019 17 relatives au tableau  
des emplois permanents**

Séance du Comité syndical du 6 novembre 2019

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le 17 octobre 2013, le Bureau syndical a approuvé la délibération 2013 035 relative à la modification du tableau des emplois permanents. Le 8 février 2017 et le 24 mai 2019, le Comité syndical a adopté respectivement les délibérations 2017 06 et 2019 17 relatives à la modification du tableau des emplois permanents.

En septembre dernier, le contrôle de légalité avait suggéré, conformément à l'article 34 de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de compléter la délibération 2017 34 relative à la modification du tableau des emplois permanents, en apportant les précisions réglementaires (niveau de diplôme ou expérience ainsi que niveau de rémunération) dans le cas de recrutements de contractuels de catégorie A ce qui a été fait le 19 septembre 2019.

Après examen des différentes délibérations relatives au tableau des emplois permanents, il est nécessaire de compléter également les délibérations 2013 035 ; 2017 06 et 2019 17 de la manière suivante :

Emplois créés	Nbre	Cadre d'emplois	Niveau de diplômes ou expériences (*)	Niveau de rémunération (*)
Responsable de gestion budgétaire et financière (délibération 2013 035)	1	Emplois d' <b>Attaché*</b>	<b>Diplômes de niveau 4, 5 ou 6 ou au moins 5 ans d'expérience</b>	<b>Compris entre IB 441 et IB 1027</b>
Directeur.trice des affaires juridiques, des finances et des contrats (délibération 2017 06)	1	Cadre d'emplois des <b>Attachés*</b>	<b>Diplômes de niveau 5 ou 6 ou au moins 5 ans d'expérience</b>	<b>Compris entre IB 441 et IB 1027</b>
Chargé(e) de communication (délibération 2017 06)	1	Cadre d'emplois des <b>Attachés*</b> ou des <b>Rédacteurs**</b>	<b>Diplômes de niveau 5 ou 6 ou au moins 5 ans d'expérience</b>	<b>Compris entre IB 372 et IB 1027</b>
Cartographe /informaticien(ne) (délibération 2017 06)	1	Cadre d'emplois des <b>Ingénieurs*</b> ou des <b>Attachés*</b>	<b>Diplômes de niveau 5 ou 6 ou au moins 5 ans d'expérience</b>	<b>Compris entre IB 441 et IB 1027</b>
Contrôleurs de stations (délibération 2019 17)	3	<b>Agent de maîtrise**</b> ou <b>Adjoint technique**</b> ou <b>Adjoint administratif**</b>	<b>Diplômes de niveau 3</b>	<b>Compris entre IB 348 et IB 586</b>

(\*) dans le cas de recrutements de contractuels de catégorie A

(\*\*) dans le cas de recrutements de contractuels de catégorie B et C à compter de la parution des décrets d'application

Je vous prie, mes cher·e·s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

**DÉLIBÉRATION 2019 28 –**

**Modification des délibérations 2013 035 – 2017 06 et 2019 17 relatives au tableau des emplois permanents**

Séance du Comité syndical du 6 novembre 2019

Vu Le code général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,  
Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris, autorisant la création du syndicat Autolib' Métropole,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole ;  
Vu les délibérations 2013 035 ; 2017 06 et 2019 17, relatives à la modification du tableau des emplois permanents ;  
Considérant qu'il convient de modifier les délibérations susvisées en ajoutant le niveau de recrutement et de rémunération des emplois créés en cas de recrutements de contractuels ;

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE**, la modification des délibérations 2013 035 ; 2017 06 et 2019 17, complétées par le niveau de recrutement et de rémunération en cas de recrutements de contractuels comme suit :

Emplois créés	Nbre	Cadre d'emplois	Niveau de diplômes ou expériences	Niveau de rémunération
Responsable de gestion budgétaire et financière (délibération 2013 035)	1	Emplois d' <b>Attaché*</b>	Diplômes de niveau 4, 5 ou 6 ou au moins 5 ans d'expérience	Compris entre IB 441 et IB 1027
Directeur.trice des affaires juridiques, des finances et des contrats (délibération 2017 06)	1	Cadre d'emplois des <b>Attachés*</b>	Diplômes de niveau 5 ou 6 ou au moins 5 ans d'expérience	Compris entre IB 441 et IB 1027
Chargé(e) de communication (délibération 2017 06)	1	Cadre d'emplois des <b>Attachés*</b> ou des <b>Rédacteurs**</b>	Diplômes de niveau 5 ou 6 ou au moins 5 ans d'expérience	Compris entre IB 372 et IB 1027
Cartographe /informaticien(ne) (délibération 2017 06)	1	Cadre d'emplois des <b>Ingénieurs*</b> ou des <b>Attachés*</b>	Diplômes de niveau 5 ou 6 ou au moins 5 ans d'expérience	Compris entre IB 441 et IB 1027
Contrôleurs de stations (délibération 2019 17)	3	<b>Agent de maîtrise**</b> ou <b>Adjoint technique**</b> ou <b>Adjoint administratif**</b>	Diplômes de niveau 3	Compris entre IB 348 et IB 586

(\*) dans le cas de recrutements de contractuels de catégorie A

(\*\*) dans le cas de recrutements de contractuels de catégorie B et C à compter de la parution des décrets d'application

**DIT**, qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, le recrutement pourra se faire en application de l'article 3-3 ou (3-3 2° dès la parution du décret d'application) ;

**DIT**, que les autres termes des délibérations susvisées restent inchangés ;

**DIT**, que la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.



La Présidente

Catherine Baratti-Elbaz

Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement